

ARRÊTÉ N° 2025-RH-081 ÉTABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE Au titre de l'année 2025

Le Maire,

Vu les articles L. 216-2, L. 522-4, L. 522-23 à L. 522-31 du Code Général de la Fonction Publique ; Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune ;

Vu la délibération n°2020_114 du 23 novembre 2020 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu les lignes directrices établies par le Maire de la commune nouvelle de LE LUDE après avis du comité technique,

ARRÊTE

ARTICLE 1

Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint administratif principal de 1ère classe

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
BLIN Alexandra	Adjoint administratif principal de 2ème classe

Proportion H	omme / Femme des agen	its promouvables
Total	Hommes	Femmes
1		1

^{*} ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hopromus	omme / Femme des ager	its susceptibles d'être
Total	Hommes	Femmes
1		1



Avancement au grade de : Adjoint administratif principal de 2ème classe

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel	
BRUNET Mélanie	Adjoint administratif	

Proportion H	omme / Femme des agen	its promouvables *
Total	Hommes	Femmes
1		1

^{*} ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion H promus	omme / Femme des agei	nts susceptibles d'être
Total	Hommes	Femmes
1		1

ARTICLE 2

Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de la Sarthe qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522-26 du Code Général de la Fonction Publique.

ARTICLE 3

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait à Le Lude, Le 11 avril 2025,

Le Maire, Béatrice LATOUCHE



Publié le 11/04/2025

